

# Tribunal administratif de Grenoble



**Jean-Paul WYSS**  
Président du tribunal administratif de Grenoble



## Effectifs de la juridiction

90 personnes dont :

36 magistrats

40 agents de greffe

6 aides à la décision

L'année 2021 a été marquée par un niveau d'activité exceptionnel du tribunal administratif de Grenoble avec une hausse de près de 10 % des affaires enregistrées (8 657) par rapport à 2020. Grâce à la mobilisation des équipes de magistrats, d'agents de greffe et d'assistants de justice, ce sont 8 429 décisions qui ont été rendues au cours de l'année (+ 23,28 % par rapport à 2020).

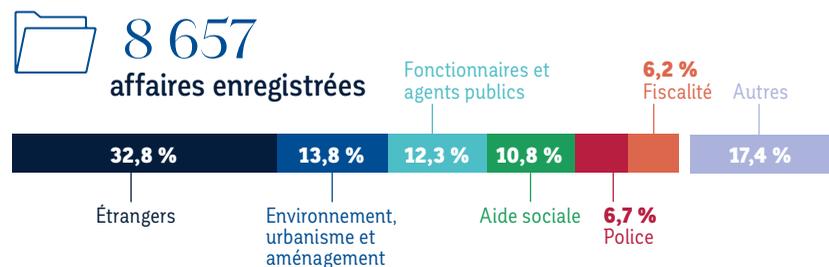
La part du contentieux de l'environnement et de l'urbanisme a légèrement baissé en 2021 mais représente tout de même près de 14 % des recours adressés au tribunal, soit le double de la moyenne nationale, dans un contexte de forte pression foncière dans les quatre départements qui dépendent de la juridiction. Pleinement intégrée dans la vie de la cité, la juridiction est intervenue, par des jugements remarquables, sur des sujets d'une grande variété comme l'exploitation de carrières, l'abattage d'un troupeau pour

cause de brucellose, l'obligation vaccinale pour des soignants en congé maladie ou le transfert des restes mortels du chevalier Bayard.

De plus, la médiation a connu un essor notable avec 121 médiations engagées par le tribunal administratif, contre une soixantaine l'année précédente.

Malgré un contexte demeuré difficile avec la crise sanitaire, et fort de l'engagement sans faille de ses 36 magistrats et 46 agents de greffe et aides à la décision, le tribunal administratif de Grenoble a su faire face aux défis de l'année 2021.

Il aborde avec confiance ceux de 2022, au service des justiciables qui s'adresseront à lui, avec pour objectifs de réduire son nombre d'affaires en instance et son délai moyen de jugement.



**8 429** affaires jugées  
↑ 23,2 % par rapport à 2020

**12 mois** et 12 jours de délai prévisible de jugement  
↓ 16,7 % par rapport à 2020

**80,2 %** des décisions confirmées en appel ou en cassation  
↑ 1,2 % par rapport à 2020

**82,2 %** de requêtes reçues via Télérecours citoyens  
↑ 3,1 % par rapport à 2020